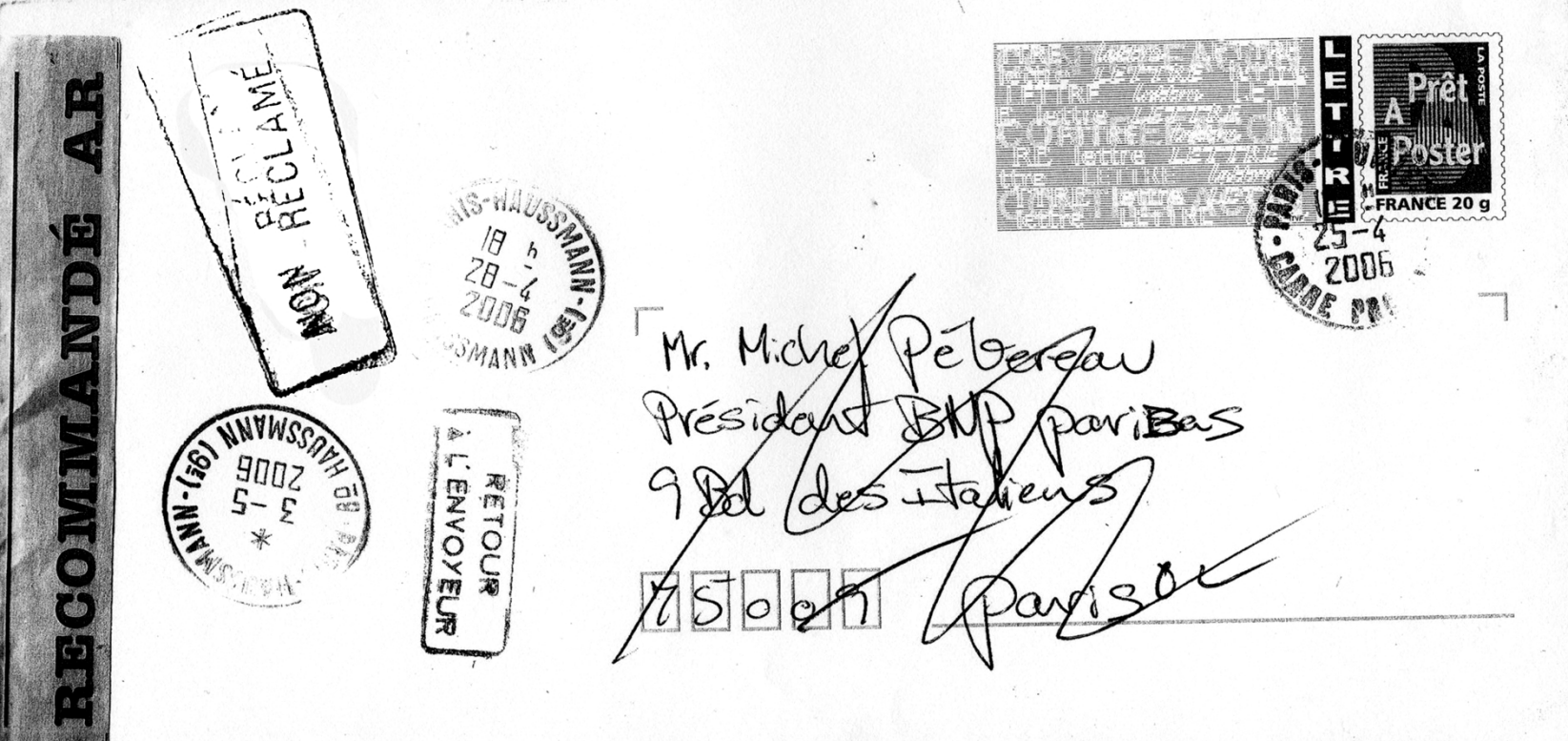
RECOMMANDÉ AR
NON RÉCLAMÉ
PARIS-HAUSSMANN (9e)
18 h
28-4
2006
HAUSSMANN (9e)
3-5
2006
RETOUR
À L'ENVOYEUR
LETTRE
Prêt
A
Poster
FRANCE 20 g
25-4
2006
Mr. Michel Pébereau
Président BNP ParibaS
9 Bd des Italiens
75009 Paris

[redacted]
Paris

Mr. MichelPébereau,
Président BNP PARIBAS
9 Bd des Italiens
75009 PARIS.
(Délivré par l'intermédiaire
M. P. Pinceman FAX : [redacted]

Paris le 01.08.2006

Monsieur,

Je suis très surpris et étonné de votre silence à vous quatre : Vous le Président de BNP PARIBAS et aussi le directeur de la BNP du [redacted]ème arrondissement à Paris, la directrice de l'agence où je tiens mes comptes ainsi que mon conseiller professionnel. Votre secrétariat n'a pas souhaité réceptionner le courrier envoyé par RAR à votre intention et présenté à vos services le 27.04.2006. Quant aux deux fax envoyés à Mr. P. Pincemin les 5 et 14 Juin 2006 ils restent également sans réponse. Pour cette raison je ne souhaiterais pas gaspiller encore 4,62€ pour une énième lettre recommandée qui me serait retournée à mon adresse et je compte bien sur la bonne volonté de Monsieur Pincemin pour transmettre de ma part ce courrier faxé à ce dernier.

Par la présente je vous confirme les termes de mes nombreux courriers envoyés par RAR et fax antérieurs, et vu la nonchalance (erreurs dans les opérations de crédit entre mon compte personnel et professionnel, dates de valeurs de cheques ???, virements vers l'étranger ???, erreurs techniques etc., factures non payées) commises par votre équipe nationale et internationale ; je suis au regret de vous informer que le délai d'action approprié vient d'expirer. Compte tenu de l'obstruction systématique depuis le mois de Mai 2005 de vos services bancaires qui ont tout essayé pour saboter la réussite de mon entreprise.

Je conteste donc votre « notoriété » mondiale - comme vous l'avez mentionné sur radio Classique au mois de Janvier 2006 - au vu de votre position de président de la BNP et responsable de votre équipe avec laquelle j'ai fait un effort énorme afin de trouver une solution à l'amiable (médiation Bancaire, nombreuses lettres et dossiers aux différents ministres concernés) je me vois donc dans l'obligation de vous mettre personnellement en demeure pour publicité mensongère communiquée par votre entreprise, pour les factures non payées ainsi que pour toutes les raisons suivantes : les perturbations, la mauvaise foi et l'arrogance de votre organisme, la contre productivité de votre travail vis-à-vis de l'état Français et l'Union Européenne dans l'accompagnement d'un créateur d'entreprise et l'insertion d'un demandeur d'emploi.

Vous devez de ce fait considérer cette lettre comme une mise en demeure de nature à faire courir tout délai, intérêts et autres conséquences que la Loi – particulièrement l'article 1153 du code civil – et les tribunaux attachent aux mises en demeure. Vu mes précédentes démarches depuis Mai 2005 qui n'ont été suivies d'aucun effet, je fais donc dès maintenant les démarches nécessaires auprès le Tribunal de Grande Instance de Paris.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

[redacted]is / www.lordb.net

Pj : Lettre faxée au Directeur BNP [redacted]me arrondissement Mr. Pascal Pincemin 1. Août 2006

reçu le 9/8/06
BNP PARIBAS
- 9 AOUT 2006
Agence [redacted]

RAPPORT DE CONTROLE DE TRANSMISSION

HEURE : 01/08/2006 23:21
NOM :
FAX :
TEL :
SER.# : 000F5J238485

DATE,HEURE	01/08 23:20	
NUMERO/NOM FAX	[redacted]	
DUREE		
PAGE(S)	01	
RESULT	OK	
MODE	STANDARD ECM	

[redacted]
Paris

Mr. MichelPébereau,
Président BNP PARIBAS
9 Bd des Italiens
75009 PARIS.
(Délivré par l'intermédiaire
M. P. Pinceman FAX : 0144841309)

Paris le 01.08.2006

Monsieur,

Je suis très surpris et étonné de votre silence à vous quatre : Vous le Président de BNP PARIBAS et aussi le directeur de la BNP du 19ème arrondissement à Paris, la directrice de l'agence où je tiens mes comptes ainsi que mon conseiller professionnel. Votre secrétariat n'a pas souhaité réceptionner le courrier envoyé par RAR à votre intention et présenté à vos services le 27.04.2006. Quant aux deux fax envoyés à Mr. P. Pincemin les 5 et 14 Juin 2006 ils restent également sans réponse. Pour cette raison je ne souhaiterais pas gaspiller encore 4,62€ pour une énième lettre recommandée qui me serait retournée à mon adresse et je compte bien sur la bonne volonté de Monsieur Pincemin pour transmettre de ma part ce courrier faxé à ce dernier.

Par la présente je vous confirme les termes de mes nombreux courriers envoyés par RAR et fax antérieurs, et vu la nonchalance (erreurs dans les opérations de crédit entre mon compte personnel et professionnel, dates de valeurs de cheques ???, virements vers l'étranger ???, erreurs techniques etc., factures non payées) commises par votre équipe nationale et internationale : je suis au regret de vous informer que le délai d'action approprié vient d'expirer. Compte tenu de l'obstruction systématique depuis le mois de Mai 2005 de vos services bancaires qui ont tout essayé pour saboter la réussite de mon entreprise.

Je conteste donc votre « notoriété » mondiale - comme vous l'avez mentionné sur radio Classique au mois de Janvier 2006 - au vu de votre position de président de la BNP et responsable de votre équipe avec laquelle j'ai fait un effort énorme afin de trouver une solution à l'amiable (médiation Bancaire, nombreuses lettres et dossiers aux différents ministres concernés) je me vois donc dans l'obligation de vous mettre personnellement en demeure pour publicité mensongère communiquée par votre entreprise, pour les factures non payées ainsi que pour toutes les raisons suivantes : les perturbations, la mauvaise foi et l'arrogance de votre organisme, la contre productivité de votre travail vis-à-vis de l'état